

SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE GRAND LIEU- MACHECOUL- LEGE
POUR L'EXPLOITATION DU CET DES 6 PIECES

PROCES — VERBAL

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 04 décembre 2025 à 18 h

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, les Membres du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces" se sont réunis à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Daniel JACOT, Président.

Etaient présents : M. Daniel JACOT, M. Gérard LOUBENS, M. Bernard PEROYS, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, M. Yves BATARD, M. Jean BARREAU, Mme Valérie TRICHET-MIGNE Alain PINABEL ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** M. Jacky DROUET, Mme Virginie ROTHAI, Mme Edwige DU RUSQUEC, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Aurélie GUITTENY, M. Pierre MALARD, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Florent COQUET, M. Yves BACHELIER, Yves MUSSET ***pour Grand Lieu Communauté***.

Etaient excusés : M. Thierry GRASSINEAU, M. Jean-Marie BRUNETEAU, M. Éric MOIRAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** Jean-Yves LOUÉRAT, M. Thierry RICCI, M. Franck SULPICE, M. Cédric BIDON ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Grégory CHAURAND, M. Julien GONDRAIN, Mme Brigitte BOUCHEZ, M. Bertrand MAINDRON, M. Bernard GENDRONNEAU, M. Bernard COUDRIAU, M. Bernard GUILLET, M. Joseph LANCREROT ***pour la Communauté de Communes de Grand Lieu***.

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX, Directeur Générale des Services de Sud Retz Atlantique, Mme Florence LIDUREAU Directrice du service des Finances, M. Simon FOURNIER gestionnaire de la Commande publique, Mme Carole DÉCANIS assistante de direction.

Elu secrétaire de séance : M. Jacky DROUET

Sommaire

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2025	2
OBJET : MODIFICATION DANS LES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION DE GRAND-LIEU – MACHECOUL – LEGÉ POUR LA GESTION DU CET DES 6 PIECES (PORNIC AGGLO).....	2
OBJET : OUVERTURE D'UN QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)	3
OBJET : CONSTITUTION DE GARANTIES FINANCIERES	4

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2025

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 08 7.5.8

VU le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 avril 2025.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité

- **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 avril 2025.

OBJET : MODIFICATION DANS LES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION DE GRAND-LIEU – MACHECOUL – LEGÉ POUR LA GESTION DU CET DES 6 PIECES (PORNIC AGGLO)

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 09 5.2.3

Vu la délibération de l'installation du Comité syndical n° 20200918 – 012,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Pornic aggro pays de Retz » n° 2025-282 de la séance du 26/06/2025 modification dans la désignation des représentants au Syndicat mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul – Légé pour la gestion du CET des 6 pièces.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul – Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **APPROUVENT** la liste des représentants proposés par la Communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz ».

10 titulaires :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	DROUET	Jacky	CHAUMES EN RETZ
Monsieur	SULPICE	Franck	VUE
Monsieur	RONCIN	Fabrice	VILLEUNE EN RETZ
Madame	RELANDEAU	Françoise	SAINT HILAIRE DE CHALEON
Monsieur	BIDON	Cédric	VUE
Madame	ROTHAIS	Virginie	CHAUMES EN RETZ
Madame	GUITTENY	Aurélie	SAINTE PAZANNE
Monsieur	LOUERAT	Jean-Yves	ROUANS
Monsieur	RICCI	Thierry	SAINTE PAZANNE
Madame	DU RUSQUEC	Edwige	PORT SAINT PERE

10 suppléants :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	BUHOT-LAUNAY	Daniel	PORT SAINT PERE
Monsieur	HALLIER	Jérôme	VUE
Monsieur	LOQUAIS	Bernard	ROUANS
Madame	BOSSARD	Nathalie	SAINTE PAZANNE
Monsieur	REOBIN	Maurice	SAINT HILAIRE DE CHALEONS
Madame	BOUE	Marie-Pierre	CHEIX EN RETZ
Monsieur	CLAVIER	Bruno	SAINTE PAZANNE
Monsieur	MALARD	Pierre	CHAUMES EN RETZ
Monsieur	VITET	Patrick	VUE
Monsieur	PIRAUD	Laurent	VILLEUNE EN RETZ

OBJET : OUVERTURE D'UN QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 10 1.5.3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1612-1 du C.G.C.T définissant les conditions d'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget,

Vu les instructions comptables M57,

Monsieur Daniel JACOT informe les membres présents qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'ouverture d'un quart des crédits d'investissement conformément à l'article 1612-1 du CGCT pour le budget du Syndicat dans l'attente du vote des budgets primitifs 2026.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **ACCEPTENT** L'ouverture d'un quart des crédits d'investissement conformément à l'article 1612-1 du CGCT pour le budget principal du Syndicat du CET des 6 pièces aux montants définis ci-dessous.

BUDGET 2026

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2025	OUVERTURE DES CREDITS POUR 2026
20 - Immobilisations incorporelles	85 050, 14 €	21 262,54 €
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
23 - Immobilisations incorporelles	1 011 100,00 €	252 775,00 €
TOTAL	1 156 551,71 €	289 137,93 €

OBJET : CONSTITUTION DE GARANTIES FINANCIERES

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 11 8.8.5

Vu l'arrêté préfectoral de Post-exploitation du 26 novembre 2014, notamment l'article 3-1,

Vu la proposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée,

Considérant que le Syndicat Mixte est tenu de disposer d'une garantie financière pour la Post-exploitation.

M. le Président expose :

L'arrêté de post-exploitation prévoit la constitution de garanties financières conformément au Code de l'Environnement.

Ces garanties doivent permettre, en cas de défaillance de l'exploitant, en l'occurrence le Syndicat, la prise en charge des frais occasionnés par les travaux pour :

- La surveillance du site,
- L'intervention en cas d'accident ou de pollution,
- La remise en état du site après exploitation,

Le montant des garanties financières est calculé sur la base de l'arrêté de post-exploitation du 26 novembre 2014. L'article 3-1 dudit arrêté prévoit que :

« Le montant des garanties financières, depuis le 30 juin 2009 et jusqu'au 31 décembre 2039, est basé sur l'approche forfaitaire globalisée soit 788 519 € HT. Ce montant s'établit de façon suivante pour chacune des périodes retenues :

Une garantie financière avait été souscrite auprès **du CRCA** pour la période 2020 à fin 2024.

Pour les années 2026 à 2029, le montant hors taxe actualisé (indice TP01 de mai 2013) s'élève à 365 922.07 HT (soit 439 106.48 € TTC) par an

Une consultation a été lancée auprès de 3 établissements bancaires (Crédit Mutuel, la Banque Postale et le CRCA) et seul le CRCA a répondu.

La proposition du Crédit Agricole fait apparaître les conditions suivantes :

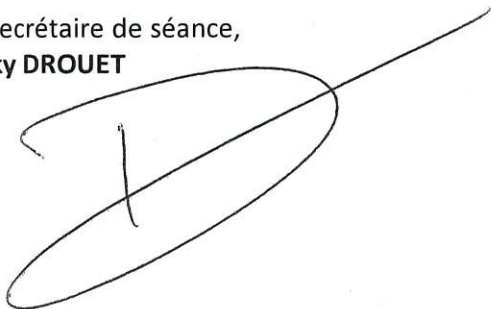
Montant de la garantie :	439 106.48 €
Date de prise d'effet :	1 ^{er} janvier 2026
Durée :	4 ans
Commission de caution :	0.80% l'an, prélevée d'avance.
Frais de mise en place :	500 €
Frais d'acte à la mise en place :	120 €

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir donner suite à cette proposition,

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **RETIENNENT** la proposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée concernant la garantie financière à produire par le syndicat, dans le cadre de ses obligations au titre de l'arrêté préfectoral de Post-exploitation en date du 26 novembre 2014 pour le site des « 6 Pièces » à MACHECOUL,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Jacky DROUET



Le Président
Daniel JACOT

